Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 28/10/2024 Retour préfecture le 28/10/2024 Publié le 28/10/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations Conseil d'Administration Séance du lundi 28 octobre 2024

Date de la convocation : lundi 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOT (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUEYTO)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 11 Marchés de maintenance des logiciels E-CONCEPT et NETSOINS

Rapporteur: Mme Béatrice JOUHANDEAUX Mesdames, Messieurs

Pour les besoins de ses services, le CCAS a acquis des logiciels métiers.

Ainsi, le service du portage des repas à domicile utilise le logiciel E-CONCEPT et l'EHPAD Nouste Soureilh et les Résidences Autonomie, le logiciel NETSoins.

Des services de maintenance et d'assistance sont obligatoirement associés à ces logiciels permettant des mises à jour, des améliorations et évolutions mais aussi le traitement des dysfonctionnements et anomalies rencontrés par les utilisateurs.

Ces services associés ne peuvent être réalisées que par l'éditeur du logiciel, qui dispose de l'exclusivité.

Aussi, il vous est proposé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-3 du Code de la Commande

publique pour :

- la maintenance et l'hébergement du logiciel E-CONCEPT avec la société ELLISAR pour un montant estimé à 8 800 € HT par an pour la partie forfaitaire
- la maintenance et l'hébergement de la suite des logiciels NETSoins avec la société TERRANGA SOFTWARE pour un montant estimé à 8 700 € HT par an pour la partie forfaitaire.

Ces marchés seront conclus pour une période d'un an renouvelable tacitement 3 fois.

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société ELLISAR pour la maintenance et l'hébergement du logiciel E-CONCEPT et avec la société TERRANGA SOFTWARE pour la maintenance et l'hébergement de la suite des logiciels NRTSoins;
- 2. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer les marchés à intervenir avec la société ELLISAR et avec la société TERRANGA SOFTWARE.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,